

Décision

Générale

colonial

Décision n° 25 mars 1937 Subvention

n° 25

Ministère
PRÉSIDENTE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
25 mars 1937

Numéro JO
n° 484 du 31/03/1937

Date du numéro
31 mars 1937

TEXTE INTÉGRAL

Il est alloué, sur les fonds «lu budget local «le l'exercice 1937.

chapitre 11 : « Dépenses diverses »,

article 2

< Subventions », les subventions globales suivantes, dont la répartition sera assurée par les soins « du Dé parlement : établissements scientifiques et «l'enseignement : 10.000 Franc: 10.000 francs; organismes métropolitains de propagande : 2.000 francs.